

Animateur :	Laurent Fouché
Membres présents :	Mme Véronique Autexier, MM. Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Bruno Renon
Membre excusé :	M. Philippe Andrieux
Membre invité :	Néant
Membre absent :	Néant
Invité absent :	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil,
- Formalités : validation du PV n° 42 du 31/05/2023,
- Civilités,
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Homologation des « montées » et des 'descentes »

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Etude des courriers reçus

4° Questions et informations diverses

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

Formalités : La Commission entérine la validation du PV n°42 du 31/05/2023

Informations de l'animateur

Néant

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Homologation des « Montées » et des « Descentes »

POINT PROVISOIRE (Compte-tenu d'éventuelles procédures en cours) sur les accessions et rétrogradations **et sous réserve de confirmation lors des engagements**

D1

Champion : JS Basseau

Accèdent en R3 :

JS Basseau - ES Champniers

Descend en D 2 :

FC Roulet

D2

Champion : ES Linars

Accèdent en D1 :

Poule A : ES Linars

Poule B : JS Sireuil 2

Descendent en D 3 :

Poule A : CR Mansle

Poule B : US Châteauneuf - AS Chazelles

D3

Champion : AS Puymoyen 2

Accèdent en D2 :

Poule A : FC Brigueuil/Lesterps

Poule B : ES Fléac
Poule C : ENT Claix/Blanzac
Poule D : AS Puymoyen 2

Descendent en D 4 :

Poule A : CS St Angeau
Poule B : EFC Villefagnan
Poule C : CO La Couronne 2
Poule D : St Sulpice de Cognac - SL Châteaubernard

D4

Champion : FC Chabanais

Accèdent en D3 :

Poule A : FC Chabanais
Poule B : AS Mons
Poule C : JS Basseau 2 - AC Gond-Pontouvre
Poule D : US Bouex
Poule E : LA Genté

Descendent en D 5 :

Poule A : Abzac/Brillac 2
Poule B : CS St Angeau 2 - FC La Roche Rivières 3
Poule C : FC St Hilaire de Barbezieux 2
Poule D : FC Sud Charente 2 - CO La Couronne 3
Poule E : St Aulais Challignac

D5

Champion D5 : FC Haute Charente 2

Accèdent en D4 :

Poule A : FC Haute Charente 2 - US Taponnat
Poule B : ES Montignac 2 - FC Fontenille
Poule C : FC Crouin - FC Rouillet 3
Poule D : A.C.M.A - US Bouex 2 - ENT Claix/Blanzac 2

Afin d'harmoniser le nombre d'équipes dans les différentes poules (D1 à D4), la Commission prend la décision, en application de l'article 21.3 des RG du District, d'octroyer 3 « montées » supplémentaires de D5 en D4.

Décision 01 : La Commission homologue ces « montées » et ces « descentes » qui seront validées par le Comité de direction le lundi 12 juin 2023, en application de l'article 22 des règlements généraux du District.

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

2° - Néant

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

3° - Etude des courriers reçus

- Courriel du club de l'AS Mosnac du mercredi 17 mai 2023 - Pris note
- Courriel du club du FC St Germain de Montbron du mardi 30 mai 2023 - Pris note
- Courriel du club de l'USA Verdille du dimanche 04 juin 2023 - Pris note
- Courriel du club de l'ES Fléac du lundi 05 juin 2023 - Pris note

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 07/06/2023

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°42 du 31/05/2023	Validé	-	-
1	Point sur les « montées » et sur les « descentes »	Validé	Laurent Fouché	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au mardi 13 juin 2023 à 17h15.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

L'animateur
Laurent Fouché

Le Secrétaire de séance
Philippe Brandy

